



Refus de prise en charge au titre responsabilite civile

Par **ARIANECINQ**, le **14/02/2011** à **10:14**

Bonjour,
Mon fils a été appréhendé par la gendarmerie pour avoir dégradé une voiture fin août (rayures sur la peinture, après avoir marché sur le toit et les capots du véhicule). le particulier n'a pas porté plainte. les gendarmes m'ont conseillé de faire un constat amiable sur l'argument que mon fils mineur pouvait bénéficier de mon assurance responsabilité civile liée au contrat d'assurance voiture. ce qui a été fait en temps et heure. mon assurance voiture a accusé réception de cette déclaration à l'époque sans commentaire. je reçois ce jour une fin de non recevoir sans explication me demandant de me retourner vers mon assurance habitation ou assurance scolaire. le montant est de 400 euros et quelques. je n'ai pas eu de sinistre avec ma voiture depuis l'an 2000 (accident non responsable). je leur ai demandé plus d'explications, comment faire valoir mes droits et auprès de qui ?
cordialement,

Par **chaber**, le **14/02/2011** à **11:07**

Bonjour
L'assurance automobile ne peut intervenir dans ce genre de dossier. et la réponse est tout à fait justifiée. Vous adresser déclaration à votre assureur Responsabilité Civile ou à l'assurance scolaire si elle a été souscrite lors de la rentrée

Par **ARIANECINQ**, le **14/02/2011** à **16:43**

merci de votre réponse
j'aurais bien voulu que mon assureur soit plus professionnel et

n'attende pas 6 mois pour en arriver à me rebasculer sur mon assurance habitation. j'avais suivi les conseils des gendarmes qui étaient relativement erronés sur l'assurance à mettre en oeuvre de mon côté, et corrects sur le constat à faire. nje suis d'autant amère que, comme j'ai râlé, il évoque une erreur de sa collaboratrice et qu'en cas de besoin, si défaillance de mon assurance habitation, il pourrait faire jouer l'assurance de mon ancien domicile, actuellement en vente et dont je paie l'assurance chez lui !... j'aime ce genre de sens des responsabilités et du commerce à l'envers... je saurais m'en souvenir le moment venu.

Par **chaber**, le **15/02/2011** à **06:49**

Tenez nous informés du suivi